

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ELECTRABEL**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar

N° : 34

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0403.170.701

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-04-2015

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-04-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Osterrieth Cédric

Stekelbremlaan 22

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

Hartmann Judith

Rue Magenta 16

78000 Versailles

FRANCE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2021-12-31

Administrateur

van der Beken Patrick

Avenue de Belle Vue 98

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Almirante Paulo

Rue Quentin Bauchart 8

75008 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

Van Troeye Philippe

Allée du Spinoit 2

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-28

Fin de mandat : 2021-05-01

Administrateur délégué

Van Troeye, Philippe

Allée du Spinoit 2

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

Chareyre Pierre

Rue Louis David 3

75116 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2021-03-19

Administrateur

Riolacci Pierre-François

Rue Bertrand Henry 40 bis

78100 Saint-Germain-en-Laye

FRANCE

Début de mandat : 2022-02-01

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Arbola Sébastien

Rue Remusat 10

75016 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2021-03-19

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Saegeman Thierry

Avenue Edouard Lacomblé 38
1040 Etterbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur délégué

Saegeman, Thierry

Avenue Edouard Lacomblé 38
1040 Etterbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2021-05-01

Administrateur

Nisocafran SRL

0707985182
Drève des Tumuli 16
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Denoël Etienne
Drève des Tumuli 16
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Thijs Johnny SRL

0470622224
Zegemeerpad 3
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2022-04-26

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

Thijs Johnny
Zegemeerpad 3 31
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL- Deloitte Bedrijfsrevis SRL (B00025)

0429053863
Getaway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J
1930 Zaventem
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-04-28

Fin de mandat : 2023-04-25

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Boxus Laurent (A01790)
Réviseur d'entreprise
Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J
1930 Zaventem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>38.164.477.036</u>	<u>36.605.824.440</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	811.761.743	753.457.240
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.280.922.137	1.438.747.862
Terrains et constructions		22	49.571.102	49.919.291
Installations, machines et outillage		23	1.019.282.747	1.263.327.624
Mobilier et matériel roulant		24	6.803.261	11.611.085
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	12.502.088	17.846.039
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	192.762.940	96.043.822
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	36.071.793.156	34.413.619.338
Entreprises liées	6.15	280/1	36.063.116.415	34.404.649.374
Participations		280	33.688.019.759	31.928.813.250
Créances		281	2.375.096.657	2.475.836.124
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.375.703	7.668.926
Actions et parts		284	7.002.270	7.002.270
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	373.432	666.656

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	9.445.147.006	5.313.326.014
Créances à plus d'un an		29	123.616.624	123.470.706
Créances commerciales		290	27.422.954	25.810.000
Autres créances		291	96.193.670	97.660.706
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	237.559.082	288.625.875
Stocks		30/36	205.767.812	270.683.691
Approvisionnements		30/31	194.458.221	259.374.100
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	11.309.591	11.309.591
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	31.791.271	17.942.184
Créances à un an au plus		40/41	6.908.770.376	3.097.297.367
Créances commerciales		40	3.531.605.939	1.740.493.010
Autres créances		41	3.377.164.437	1.356.804.358
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	9.818.956	9.624.459
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.165.381.968	1.794.307.608
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	47.609.624.042	41.919.150.454

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital				
Capital souscrit				
Capital non appelé				
En dehors du capital				
Primes d'émission				
Autres				
Plus-values de réévaluation				
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserve légale				
Réserves statutairement indisponibles				
Acquisition d'actions propres				
Soutien financier				
Autres				
Réserves immunisées				
Réserves disponibles				
Bénéfice (Perte) reporté(e)				
			(+)/(-)	
Subsides en capital				
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net				
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires				
Charges fiscales				
Grosses réparations et gros entretien				
Obligations environnementales				
Autres risques et charges				
Impôts différés				

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>29.758.563.613</u>	<u>24.813.354.020</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	14.863.227.162	19.580.092.276
Dettes financières		170/4	14.670.881.262	19.400.814.072
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	74.020.262	110.905.072
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	14.596.861.000	19.289.909.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	192.345.900	179.278.204
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	14.225.673.091	4.588.419.495
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.930.884.810	905.495.320
Dettes financières		43	1.668.328	
Etablissements de crédit		430/8	1.668.328	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.351.659.029	1.778.666.187
Fournisseurs		440/4	3.351.659.029	1.778.666.187
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.386.096.041	1.207.336.360
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	316.731.572	168.413.274
Impôts		450/3	176.893.385	47.670.916
Rémunérations et charges sociales		454/9	139.838.187	120.742.358
Autres dettes		47/48	4.238.633.311	528.508.354
Comptes de régularisation	6.9	492/3	669.663.360	644.842.249
TOTAL DU PASSIF		10/49	47.609.624.042	41.919.150.454

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	13.015.421.805	11.418.573.431
Chiffre d'affaires	6.10	70	12.541.589.731	10.919.735.253
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	13.849.087	9.557.668
Production immobilisée		72	94.324.952	180.914.925
Autres produits d'exploitation	6.10	74	317.973.540	273.057.502
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	47.684.495	35.308.082
Coût des ventes et des prestations		60/66A	12.256.653.001	11.562.443.546
Approvisionnements et marchandises		60	9.789.677.114	9.456.388.011
Achats		600/8	9.815.649.444	9.467.774.710
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-25.972.330	-11.386.699
Services et biens divers		61	850.519.365	808.171.653
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	612.996.367	607.540.334
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	330.073.463	385.309.404
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	91.084.871	-10.914.129
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	52.748.332	-91.752.334
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	304.123.807	155.658.822
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	225.429.682	252.041.787
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	758.768.804	-143.870.115

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.855.276.421	1.324.172.780
Produits financiers récurrents		75	92.847.714	1.280.134.145
Produits des immobilisations financières		750	85.581.655	1.248.072.454
Produits des actifs circulants		751	1.413.733	2.105.000
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.852.326	29.956.691
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.762.428.707	44.038.635
		65/66B	637.470.107	3.150.488.205
Charges financières				
Charges financières récurrentes	6.11	65	636.263.790	681.957.625
Charges des dettes		650	596.767.751	653.511.548
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	39.496.039	28.446.077
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.206.317	2.468.530.580
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.976.575.118	-1.970.185.540
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	61.267.624	22.629.764
Impôts		670/3	61.267.624	22.629.764
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.915.307.494	-1.992.815.304
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.915.307.494	-1.992.815.304

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.915.307.494	-514.099.140
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	1.915.307.494	-1.992.815.304
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		1.478.716.164
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		1.207.099.140
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		1.207.099.140
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	671.307.494	
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	1.244.000.000	693.000.000
Rémunération de l'apport	694	1.244.000.000	693.000.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	1.078.742.320
8022	636.284.650	
8032	526.326.697	
(+)/(-) 8042		
8052	1.188.700.274	
8122P	XXXXXXXXXX	325.285.080
8072	51.653.451	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	376.938.531	
211	811.761.743	

GOODWILL**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	338.623.054	
8123P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8073		
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	338.623.054	
212		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	88.402.819
8161		
8171	4.022.236	
(+)/(-) 8181	1.320.417	
8191	85.700.999	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	38.483.528
8271	1.154.313	
8281		
8291		
8301	3.507.944	
(+)/(-) 8311		
8321	36.129.897	
(22)	49.571.102	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.972.309.035
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5.334.479	
Cessions et désaffectations	8172	143.848.847	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	112.702.728	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.946.497.395	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	9.708.981.411
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	272.490.449	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	143.805.574	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	89.548.361	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.927.214.648	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	1.019.282.747	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	61.300.930
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173	5.286.486	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	65.777	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	56.080.221	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	49.689.845
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	4.873.601	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	5.286.486	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	49.276.961	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	6.803.261	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	435.561.281

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194

435.561.281

Plus-values au terme de l'exercice

8254P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P

XXXXXXXXXX

435.561.281

Mutations de l'exercice

Actés

8274

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324

435.561.281

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(25)

DONT

Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	32.755.359
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	162.435	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	63.148	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	32.656.072	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	14.909.319
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	5.407.100	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	162.435	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	20.153.984	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	12.502.088	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	189.193.105

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 121.022.056

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -114.152.069

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 **196.063.092**

Plus-values au terme de l'exercice

8256P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P	XXXXXXXXXX	93.149.283
-------	------------	------------

Mutations de l'exercice

Actés

8276 899.274

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306 1.200.044

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316 -89.548.361

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326 **3.300.153**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) **192.762.940**

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	43.036.231.235
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	7.488.484	
Cessions et retraits	8371	3.124.988	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	43.040.594.731	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	10.912.626.830
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481	1.754.843.013	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	9.157.783.817	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	194.791.155
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	194.791.155	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>33.688.019.759</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	2.475.836.124
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	70.000	
Remboursements	8591	100.809.467	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>2.375.096.657</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

1.576.658**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

XXXXXXXXXX**275.620****Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

275.620**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

1.301.038**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

XXXXXXXXXX**Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

8652

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	8.966.671

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363		
8373	111.552	
(+)/(-) 8383		
8393	8.855.119	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P	XXXXXXXXXX	1.962.634
-------	------------	-----------

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473		
8483		
8493		
8503	111.552	
(+)/(-) 8513		
8523	1.851.082	

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P	XXXXXXXXXX	1.766
-------	------------	-------

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

(+)/(-) 8543		
8553	1.766	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)	<u>7.002.270</u>	
-------	------------------	--

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P	XXXXXXXXXX	666.656
--------	------------	---------

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583		
8593	296.280	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623	3.057	
(+)/(-) 8633		

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)	<u>373.432</u>	
---------	----------------	--

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653		
------	--	--

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BELGONUCLEAIRE 0403126258 Société anonyme boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	13.545	33,86		2021-09-30	EUR	17.305.136	19.692.647
BELUX INNOVATION HOLDING 0664799495 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	258.000	100		2020-12-31	EUR	22.817.267	-16.825
BLOMHOF 0405671420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99	0,01	2020-12-31	EUR	9.400.596	-17.608
CAPRICORN CLEANTECH FUND 0882642590 Société en commandite par actions LEI 19 8 3000 Leuven BELGIQUE	Actions	12.519.162	11,18		2020-12-31	EUR	17.383.363	4.540.446
CONQUEST4WIND Projects 5 0697691997 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	980	49		2020-12-31	EUR	1.033.081	376.730
CONTOSSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) 0424225045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15	85	2020-12-31	EUR	120.115.136	14.404.421

EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) 0465399763 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	356.384	70	0,01	2020-12-31	EUR	17.371.180	2.531.363
ELECTRABEL SEANERGY 0479612837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		2020-12-31	EUR	3.632.221	-69.317
ENGIE ALLIANCE SIRET 440087161 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		2020-12-31	EUR	51.084.178	-24.291.242
ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING 808013269B01 Société à responsabilité limitée Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		2020-12-31	EUR	2.248.280	90.096.000
ENGIE ENERGY MANAGEMENT 0831958211 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	67.444.545	98,54	0,01	2020-12-31	EUR	17.515.995.796	373.519.908
ENGIE GENERATION GERMANY gmbh DE326773222 Société à responsabilité limitée Friedrichstrabe 200 10117 BERLIN ALLEMAGNE	Actions	25.000	100		2020-12-31	EUR	62.736	29.951
ENGIE SUN4BUSINESS 0666554504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.000	50		2020-12-31	EUR	9.093.549	1.113.149
ENORA 0542769438 Société à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	1.950	33,33		2020-12-31	EUR	635.647	-288.786

GREENSKY 0817203422 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	55.400	50		2020-12-31	EUR	19.232.266	4.855.263
GROEN COMPAGNIE VERTE 0687519370 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	141.202	50		2020-12-31	EUR	7.125.359	972.713
HACO 0405568183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Roeselaere BELGIQUE	Actions	943	13,64		2021-03-31	EUR	23.203.659	991.225
ICO WINDPARK 0725933548 Société anonyme Margareta Van Oostenrijkstraat 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions	10.124	37,5		2020-12-31	EUR	1.501.218	-92.727
INTERNATIONAL POWER LTD 02366963 Société à responsabilité limitée Canada Square 25 ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	99,99	0,01	2020-12-31	EUR	7.082.000.000	620.000.000
LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE) 0400902582 Société anonyme Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Actions	74.996	99,99		2020-12-31	EUR	12.696.773	3.218.313
LES VENTS DE L'ORNOI 0480079823 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	500	50		2020-12-31	EUR	200.395	405.777
LES VENTS DE PERWEZ 0866959175 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions A	413	24,88		2020-12-31	EUR	548.904	350.534

LILLO ENERGY 0893067914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions B	2.250	50		2020-12-31	EUR	8.599.077	619.787
N-ALLO 0466200311 Société anonyme Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	29.365	100		2020-12-31	EUR	7.640.259	7.103.244
POWER TO METHANOL ANTWERP 0746607812 Société à responsabilité limitée Scheldelaan 480 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions	100	14,29		2020-12-31	EUR	499.162	-200.838
RECYBEL 0449342996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		2020-12-31	EUR	661.921	764.698
SEAGULL I 0698792156 Société anonyme Isabellaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions B	12.282	62,49		2020-12-31	EUR	1.063.154	539.241
STERRES 0500852867 Société à responsabilité limitée Simon Bolivarlaan 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	250	100		2020-12-31	EUR	749.201	183.980
SYNATOM (SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES) 0406820671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	99,99		2020-12-31	EUR	14.418.813	474.543
UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) 0402365601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		2020-12-31	EUR	1.927.530	-12.941

N°	0403170701		C-cap 6.5.1					
WALWIND 0689797880 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.500	50		2020-12-31	EUR	1.455.234	2.101.640
WIND4FLANDERS 0628836449 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	861.936	50		2020-12-31	EUR	45.095.071	7.777.934
WIND4WALLONIA 0553486057 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Quota A	79.538	50		2020-12-31	EUR	4.396.775	1.715.049
WIND4WALLONIA 3 0746583858 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	100	100		2020-12-31	EUR	94.914	-5.086
ZANDVLIET POWER 0477543470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokveld H500 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions B	16.000	50		2020-12-31	EUR	28.572.817	1.052.701

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
- Facturation exploitation concernant centrale Chooz B
- Primes d'options sur commodities - non échues
- Energie en compteur
- Intérêts sur prêts participatifs
- Autres

Exercice
5.917.865
9.628.034
433.280.717
1.619.655.134
76.246.472
20.653.747

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	5.789.721.779
(100)	5.789.721.779	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Parts sociales sdvn

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702	XXXXXXXXXX	121.812.254
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération
 ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	1.150.000.000	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	1.150.000.000	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ENGIE SA place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie FRANCE	Actions	120.752.485		99,13
Genfina SRL 0435084986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.059.769		0,87

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour litiges
Restructuration du personnel
Provision pour rupture de bail anticipé
Contrats déficitaires

Exercice
3.847.775
117.692.109
32.207.505
166.339.355

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.930.884.810
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	36.884.810
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	4.894.000.000
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	4.930.884.810

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	14.668.616.887
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	74.020.262
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	14.594.596.625
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	192.345.900
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	14.860.962.787

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	2.264.375
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	2.264.375
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	2.264.375
--	------	------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	192.345.900
9062	192.345.900

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	92.440.104
450	84.453.281
9076	
9077	139.838.187

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Proratas primes d'assurance à payer
- Proratas d'intérêts sur emprunts
- Gratuités de Loyer
- Options sur commodities
- Options Financières
- Autres

Exercice
40.577.380
49.473.011
12.578.840
451.527.696
71.942.744
43.563.689

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Electricité	8.941.590.968	8.947.360.053
Gaz	3.250.318.939	1.696.861.289
Autres énergies	93.190.871	44.522.667
Prestations de services et autres activités	256.488.953	230.991.245

Ventilation par marché géographique

	Exercice	Exercice précédent
Belgique	7.802.961.166	6.084.887.162
Angleterre		61.079
France	3.376.337.917	3.659.778.044
Suisse	3.690	26.952
Allemagne	498.393.275	320.899.184
Oman	572.657	515.253
Autriche	20.541.377	15.791.368
Espagne	1.332.889	172.538
Italie	1.442.139	1.191.004
Arabie Saoudite	57.765	1.359
Etats Unis	6.781.940	8.157.272
Autres	1.313.299	665.112
Pays-Bas	831.851.616	827.588.926

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086 4.590	4.788
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087 4.544,6	4.659,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088 6.123.767	6.359.886

Frais de personnel

	Exercice	Exercice précédent
Rémunérations et avantages sociaux directs	620 424.894.254	420.398.116
Cotisations patronales d'assurances sociales	621 106.045.801	104.909.560
Primes patronales pour assurances extralégales	622 41.753.210	39.023.588
Autres frais de personnel	623 29.191.247	30.990.479
Pensions de retraite et de survie	624 11.111.854	12.218.591

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	59.254	-19.071.195
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	91.578.375	12.430.468
Reprises	9111	691.715	16.260.339
Sur créances commerciales			
Actées	9112	3.938.435	576.555
Reprises	9113	3.740.224	7.660.813
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	243.632.159	181.417.680
Utilisations et reprises	9116	190.883.827	273.170.014
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	256.992.978	130.039.175
Autres	641/8	47.130.828	25.619.647
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,7	4,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.014	9.003
Frais pour la société	617	187.229	316.815

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Garantie donnée

Différence de change

Autres

Actualisation Mise à l'arrêt définitif Tihange 2,7%

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Différences de change réalisées et non réalisé

Swap (Net Investment Hedge)

Commissions sur garanties

Autres

Actualisation de la dette Principes Directeurs

Dérivés GNL

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	101.560	101.560
9126		
754		
	1.971.968	1.828.771
		23.551.858
	233.108	59.017
	2.345.174	4.415.485
6501		
6502		
6510		
6511		
653	225.588	180.616
6560	2.912.040	3.035.937
6561		
654		
655		
	16.386.105	3.139.664
	2.369.644	3.403.936
	5.677.261	8.451.201
	2.491.102	2.883.189
	4.926.300	7.351.534
	4.508.000	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.810.113.202</u>	<u>79.346.717</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	47.684.495	35.308.082
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	1.200.044	1.599.996
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		11.567.579
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	46.484.452	22.140.508
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.762.428.707	44.038.635
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.754.843.013	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	7.585.694	44.038.635
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>226.635.999</u>	<u>2.720.572.368</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	225.429.682	252.041.787
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	6.404.727	42.722.096
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	18.397.688	26.962.446
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	200.627.267	182.357.245
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	1.206.317	2.468.530.580
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		2.459.981.074
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.206.317	8.549.506
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
Utilisation des Revenus Définitivement Taxés (RDT's)	-109.032.676
Dépenses non admises	37.293.681
Indemnités reçus - Contribution intragroupe	-46.484.452
Detaxation 'exceeding borrowing cost'	-43.598.111
Perte à l'étranger non déductible	5.868.772
Déduction pour Revenus Définitivement Taxés (RDT's)	-16.501.619

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Revenus définitivement taxés
Réserves taxées
Déduction pour investissement

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	10.437.552.391
9142	
	10.152.667.411
	236.351.948
	48.533.033
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.685.596.441	4.152.107.179
9146	5.381.463.703	4.195.736.344
9147	124.430.930	126.084.240
9148	21.010	1.808.734

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<u>909.735.345</u>
9150	
9151	
9153	909.735.345
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	212.701.123
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

229.896.682

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Garanties reçues

882.677.096

Montant à payer dans le cadre de location

200.318.027

Autres engagements donnés

659.593.567

Engagements donnés Solvay Lanxess & Total

26.576.604

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Achats fermes d'immobilisations corporelles

80.096.666

Engagements de contrats long terme de maintenance et soustraitance

246.932.049

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**MARCHÉ À TERME****Marchandises achetées (à recevoir)**

9213

7.451.460.425**Marchandises vendues (à livrer)**

9214

10.084.024.206**Devises achetées (à recevoir)**

9215

2.921.053.398**Devises vendues (à livrer)**

9216

2.830.543.730

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Engagements en matière de pensions
 Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.
 A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 168 114 K€ et 127 507 K€ au 31 décembre 2020 et 2021.
 Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :
 - pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
 - pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)
 Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2021. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2021 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 23,54 M€ contre 24,40 M€ en 2020.
 Autres avantages postérieurs à l'emploi
 La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.
 A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement 413 733 K€ au 31 décembre 2020 pour le personnel actif et pensionné à 412 663 K€ pour le personnel actif et pensionné au 31 décembre 2021. A partir de 2019 une provision a été constituées pour les avantages postérieurs à l'emploi (avantage tarifaires et soins de santé pour les pensionnés).

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	36.063.116.415	34.404.649.374
(280)	33.688.019.759	31.928.813.250
9271		
9281	2.375.096.657	2.475.836.124
9291	5.237.381.379	1.791.842.253
9301		
9311	5.237.381.379	1.791.842.253
9321		
9331		
9341		
9351	24.180.825.913	21.482.313.938
9361	14.669.611.262	19.399.544.072
9371	9.511.214.651	2.082.769.865
9381	233.996.760	4.100.078
9391		
9401		
9421	85.500.182	1.247.510.194
9431	417	888
9441	265.464	57.821
9461	596.695.089	651.653.803
9471	5.661.140	6.353.689
9481	3.041	44.038.635
9491	1.206.317	8.272.000

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	1.301.038	1.301.038
9262	1.301.038	1.301.038
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	450.000
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.227.000
95061	
95062	
95063	61.550
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Change	Couverture	4.444.311.418		49.309	-1.943.777	2.101.986
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	107.554.573		1.020.308		-929.485
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits	Marché Energie	Couverture	3.031.802		-145.685.649		-16.291.309
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits	Marché Energie	Spéculation	0				-2.672.638
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits	Marché Energie	Spéculation	0				340.509
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	831.004.354		13.953.616.702		1.722.886.234
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	783.816.063		-12.891.042.204		-1.646.008.812
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	249.017.004	433.280.717	20.342.336.763	397.366.354	778.380.160
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	1.296.396.981	-6.131.266	-6.459.241		720.143
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	236.320.988	-451.527.696	-23.848.270.222	-512.528.942	-857.878.523
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon	Marché Energie	Couverture	305.568		8.755.051		-434.821
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon	Marché Energie	Couverture	305.568		-8.461.147		3.811.942
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits	Marché Energie	Couverture	2.810.791		142.960.882		21.786.431

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
L'exemption a été votée en date du 27 avril 2021 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ENGIE SA
FR542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ENGIE SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ENGIE SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	2.676.000
95071	358.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés. Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités. Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul. Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir. S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures. Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge. Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société. Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas. S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. ELECTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations. Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 -20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation ;
 -20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie) ;
 -25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques ;
 -10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie ;
 -10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage ;
 -10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.
 En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer. A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe. Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie. En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels. Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis

sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom. La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 1,75% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionné par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique). La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

2. . Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2021	31/12/2020
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Beekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	51.734,88	51.735,03
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
Total	101.560,32	101.560,47

3. Chiffre d'affaires annexe C 6.10

Comme requis par l'article 3.2§2 de l'arrête royal du 29/04/2019, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2020	31/12/2021
ELECTRICITE	Chiffres d'affaires brut	16.228.888.755
5.223.702.648	Netting Electricité	- 7.287.297.787
8.947.360.053	Chiffres d'affaires net	8.941.590.968
GAZ	Chiffres d'affaires brut	3.394.003.701
1.767.984.635	Netting Gaz	- 143.684.762
- 71.123.346	Chiffres d'affaires net	3.250.318.939
1.696.861.289	Chiffres d'affaires brut	256.488.953
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	Netting	0
230.991.245	Chiffres d'affaires net	256.488.953
0	Chiffres d'affaires brut = net	93.190.871
230.991.245		
AUTRES		
44.522.667		

4. Bilan social annexe C10

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

5. Provisions nucléaires annexe C 6.9

La loi belge du 11 avril 2003 attribuée à SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL, la gestion des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion de l'aval du cycle du combustible irradié dans ces centrales. Conformément à cette même loi, SYNATOM peut prêter à ELECTRABEL un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires dans le respect de certains critères en matière de qualité de crédit. Depuis octobre 2019, ELECTRABEL ne contracte plus de nouveau prêt au titre des provisions pour l'aval du cycle du combustible nucléaire et l'entreprise s'est engagée à rembourser, d'ici 2025, l'intégralité des prêts contractés à ce titre. La dette envers SYNATOM dans le bilan d'ELECTRABEL, y inclus les dettes commerciales, s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Par ailleurs, cette loi a organisé l'établissement d'une Commission des provisions nucléaires (CPN) dont la mission est de contrôler le processus de constitution et la gestion de ces provisions.

Pour permettre à la CPN de remplir ses missions, conformément à la loi dont il est question ci-avant, SYNATOM est tenue de lui transmettre, tous les trois ans, un dossier décrivant les caractéristiques de base de la constitution de ces provisions. Dans l'hypothèse où des évolutions sont constatées entre deux évaluations triennales, susceptibles de modifier de façon significative les paramètres financiers retenus, le scénario industriel, l'estimation des coûts ou leur calendrier, la Commission peut réviser son avis et ELECTRABEL en tirer, le cas échéant, les conséquences dans les comptes.

Un dossier de réévaluation triennal des provisions nucléaires a été transmis le 12 septembre 2019 par SYNATOM à la Commission qui a rendu son avis le 12 décembre 2019. Celui-ci a été pris en compte lors de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019.

Les provisions ont été établies compte tenu du cadre contractuel et légal actuel qui fixe la durée d'exploitation des unités nucléaires à 50 ans pour Tihange 1 ainsi que Doel 1 & 2 et à 40 ans pour les autres unités. Elles n'ont pas connu d'évolution significative depuis, au-delà des impacts liés aux éléments récurrents que sont l'écoulement du temps (désactualisation) ainsi que les utilisations et dotations pour le combustible irradié au cours de l'année. Elles feront l'objet d'une nouvelle révision fin 2022 conformément à la réglementation en vigueur.

Les provisions constituées intègrent dans leurs hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une nouvelle législation devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base aux calculs seraient susceptibles de varier.

L'évaluation des provisions intègre des marges pour aléas et risques afin de tenir compte du degré de maîtrise des techniques de démantèlement et de gestion du combustible irradié. Les marges pour aléas relatifs à l'évacuation des déchets sont déterminées par l'ONDRAP et intégrées dans ses redevances. SYNATOM estime par ailleurs des marges appropriées pour chaque catégorie de coûts.

ELECTRABEL estime que les dernières hypothèses revues et approuvées par la CPN sont les plus adéquates pour l'établissement de ces provisions. Cependant, la CPN a pointé dans son avis du 12 décembre 2019 des éléments d'incertitude sur certains coûts, en principe couverts par les marges pour aléas, mais pour lesquels la CPN s'est dotée de 2020 d'un programme de travail et d'analyses complémentaires susceptibles d'être prises en compte dans la révision de 2022. Le montant de ces provisions pourrait également être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessous.

A.Provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire

Le calcul des dotations aux provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire est effectué sur la base d'un coût unitaire moyen, déterminé pour l'ensemble des quantités qui auront été utilisées jusqu'à la fin de la période d'exploitation des centrales et appliqué aux quantités générées en date de clôture. Une dotation annuelle, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions, est également constituée.

Après son déchargement d'un réacteur et son entreposage temporaire sur site, le combustible nucléaire utilisé fera l'objet d'un conditionnement, éventuellement après retraitement, avant son évacuation en stockage à long terme.

L'ONDRAP a proposé, le 9 février 2018, le stockage géologique comme politique nationale pour la gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Cette proposition reste soumise à l'approbation du gouvernement belge qui aura, au préalable, recueilli l'avis de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFNCN).

Par ailleurs, SYNATOM considère dans son évaluation que le scénario "mixte", retenu par la CPN, continue de s'appliquer : une partie du combustible est retraitée et le reste est évacué directement, sans retraitement.

Les provisions pour l'aval du cycle constituées par SYNATOM couvrent l'ensemble des coûts liés à ce scénario "mixte" : entreposage sur site, transport, retraitement, conditionnement, entreposage et évacuation géologique. Elles sont déterminées sur la base des principes et paramètres suivants :

"les coûts d'entreposage comprennent essentiellement les coûts de construction et d'exploitation d'installations complémentaires d'entreposage à sec ainsi que l'exploitation des installations existantes, de même que les coûts d'achat des conteneurs ;

"une partie du combustible irradié est transférée pour retraitement. Le plutonium et l'uranium issus du retraitement sont cédés à un tiers pour un coût dont l'estimation doit être régulièrement revue ;

"le combustible irradié et non retraité est conditionné, ce qui nécessite la construction d'installations de conditionnement en fonction de critères d'acceptation émis par l'ONDRAP. Les recommandations de cette dernière quant au coût de cette installation ont été intégralement prises en compte ;

"les résidus du retraitement et le combustible irradié conditionné sont transférés à l'ONDRAP ;

"les coûts des opérations d'évacuation en couche géologique profonde sont estimés en utilisant le tarif de redevances, établi par l'ONDRAP sur la base d'un coût total de l'installation d'évacuation de 10,7 milliards d'euros 2017. Le coût estimé de la recommandation préliminaire de l'AFNCN

concernant un puits supplémentaire y a par ailleurs été ajouté sur la base des recommandations de l'ONDRAF. D'autres ajustements de sûreté opérationnelle du site d'évacuation sont en discussion avec l'ONDRAF et pourront donner lieu à une révision des coûts s'ils excèdent les montants couverts par les marges pour aléas déjà intégrés dans l'évaluation de l'ONDRAF;

"l'engagement à terme est calculé sur la base de coûts internes estimés et de coûts externes évalués à partir d'offres reçues de tiers ;

"le nouveau scénario de référence intègre le dernier scénario à jour de l'ONDRAF avec un début du stockage géologique autour de 2070 qui se clôturera vers 2135;

"l'hypothèse d'inflation retenue est de 2,0% ;

"le taux d'actualisation nominal retenu est de 3,25%. Il prend en compte (i) une analyse de l'évolution et de la moyenne historiques et prospectives des taux de référence à long terme, (ii) la longue durée du passif compte tenu des travaux de conditionnement et d'évacuation des combustibles usés retardés jusqu'en 2070 environ.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Plus particulièrement, le cadre réglementaire belge actuel ne permet pas le retraitement partiel et n'a pas encore confirmé l'adoption du stockage géologique comme politique de gestion des déchets nucléaires de moyenne et de haute activité.

Concernant le scénario de retraitement partiel, à la suite d'une résolution adoptée par la Chambre des Représentants en 1993, les contrats de retraitement qui n'étaient pas en cours d'exécution ont été suspendus puis résiliés en 1998. Le scénario retenu repose sur l'hypothèse que le gouvernement belge autorisera SYNATOM à retraiter le combustible usé et qu'un accord entre la Belgique et la France sera conclu aux fins de permettre à Orano (anciennement Areva) d'effectuer ce retraitement. Un scénario basé sur une évacuation directe des déchets, sans retraitement préalable, conduirait à une provision inférieure à celle résultant du scénario "mixte" retenu aujourd'hui et approuvé par la CPN.

Comme mentionné ci-dessus, le gouvernement belge n'a pas encore pris de décision quant à la gestion des déchets, soit en dépôt géologique profond, soit en entreposage en surface de longue durée. La Commission européenne a, à ce titre, adressé le 27 novembre 2019 un avis motivé à la Belgique dans le cadre de la procédure de manquement de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, au motif qu'elle n'a pas adopté de programme national de gestion des déchets radioactifs conforme à certaines exigences de la directive sur le combustible usé et les déchets radioactifs (directive 2011/70/Euratom du Conseil). A ce stade, il n'existe donc qu'un programme national qui confirme l'entreposage sûr du combustible usé suivi par son retraitement ou par son stockage. L'hypothèse intégrée dans le scénario retenu par la CPN se base sur le dépôt en couche géologique profonde dans un site restant à identifier et qualifier en Belgique.

Analyse de sensibilité

Les provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire restent sensibles aux hypothèses de coûts, de calendrier des opérations et d'engagement des dépenses ainsi qu'au taux d'actualisation :

-une augmentation de 10% des redevances de l'ONDRAF au-delà du tarif de référence des redevances demandé par la CPN pour l'évacuation des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie se traduirait, à montant de marges d'incertitudes inchangé, par une augmentation des provisions de l'ordre de 175 millions d'euros ;

-l'accélération de 5 ans des dépenses de l'ONDRAF au titre de l'entreposage, du conditionnement et du stockage des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie aurait un impact à la hausse de 170 millions d'euros sur les provisions. Un report de 5 ans dans l'échéancier d'engagement de ces différentes dépenses aurait un impact à la baisse d'un montant plus faible ;

-l'impact d'une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour le traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire de l'ordre de 260 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que ces sensibilités résultent d'un calcul purement financier. Elles doivent s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

B. Provisions pour le démantèlement des sites de production nucléaire

Au terme de leur durée d'exploitation, les centrales nucléaires doivent être démantelées. Les provisions constituées dans les comptes de SYNATOM (et dont 75% du montant est prêté à ELECTRABEL) sont destinées à couvrir tous les coûts relatifs tant à la phase de mise à l'arrêt définitif, qui concerne les opérations de déchargement et d'évacuation du combustible irradié de la centrale, qu'à la période de démantèlement proprement dite qui conduit au déclasserment et à l'assainissement du site.

Les unités nucléaires françaises sur lesquelles ELECTRABEL détient un droit de capacité font également l'objet d'une provision à concurrence de la quote-part dans les coûts attendus de démantèlement qu'elle doit supporter.

La stratégie de démantèlement retenue repose sur un démantèlement (i) immédiat après l'arrêt du réacteur, (ii) réalisé en série plutôt qu'unité par unité et (iii) complet (retour à un "greenfield industriel"), permettant un usage industriel futur du terrain.

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des paramètres suivants :

"la durée d'exploitation des unités nucléaires est de 50 ans pour Tihange 1 ainsi que pour Doel 1 & 2, et de 40 ans pour les autres unités ;

"le début des opérations techniques de mise à l'arrêt définitif des installations est fonction de l'unité concernée et du séquençement des opérations pour l'ensemble du parc. Elles sont immédiatement suivies de la phase de démantèlement ;

"le scénario retenu repose sur un plan de démantèlement et des calendriers qui devront être approuvés par les autorités de sûreté nucléaire. Un dialogue sur les conditions de sûreté des phases de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des centrales a été initié avec l'AFNC. Les coûts pourraient être amenés à évoluer en considération de l'issue de ces discussions et du projet détaillé de réalisation de ces phases en cours de définition ;

"le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par unité nucléaire, sur la base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales. Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance ;

"les redevances pour la prise en charge des déchets du démantèlement de catégorie A - de faible ou moyenne activité et de courte durée de vie - et B - de faible ou moyenne activité et de longue durée de vie - sont déterminées en utilisant le tarif des redevances établi par l'ONDRAF et en incluant des marges préconisées par l'ONDRAF pour risques de reclassement de déchets compte tenu des incertitudes de définition des critères d'admission des déchets dans ces catégories. Les difficultés dans l'obtention des permis d'exploitation du centre de stockage des déchets de catégorie A conduisent l'ONDRAF à revoir la définition de la solution technique de stockage dont une nouvelle évaluation devrait être établie en 2022 ;

"pour les différentes phases, il est tenu compte de l'inclusion de marges pour aléas normales, revues par l'ONDRAF et la CPN. Une nouvelle étude des incertitudes et risques à couvrir par ces marges pour aléas doit être conduite lors de la prochaine révision ;

"un taux d'inflation de 2,0% est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement ;

"un taux d'actualisation réduit à 2,5% (y compris 2,0% d'inflation) est appliqué pour la détermination de la valeur actuelle de l'engagement (VAN). Il prend en compte (i) une analyse de l'évolution et de la moyenne historiques et prospectives des taux de référence cohérents ainsi que (ii) la durée du programme de démantèlement qui devrait s'achever vers 2040.

Analyse de sensibilité

Sur la base des paramètres actuellement appliqués pour l'estimation des coûts et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 62 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Une hausse de 10% des coûts de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 635 millions d'euros.

Il convient de préciser que cette sensibilité résulte d'un calcul purement financier. Elle doit s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

C. Rendement des montants de provision investis par SYNATOM

SYNATOM investit sur les marchés financiers le montant des provisions versées par ELECTRABEL pour offrir, à long terme, un rendement suffisant, pour un niveau de risque acceptable, afin de couvrir les coûts liés au démantèlement et à la gestion des matières fissiles irradiées, sous les contraintes de diversification, de minimisation du risque et de disponibilité comme définies par la loi du 11 avril 2003. Si lors de l'utilisation des fonds il s'avérait que les montants provisionnés étaient insuffisants, ELECTRABEL devrait compenser l'écart.

A plus court terme la valeur des placements de SYNATOM est couverte par un contrat de garantie de valeur entre ELECTRABEL et SYNATOM par lequel, si à l'échéance de ce contrat en 2025, la valeur de marché était inférieure à la valeur comptable d'acquisition, ELECTRABEL devrait compenser l'écart de valeur.

Il incombe au Conseil d'administration de SYNATOM et à son Comité d'investissement de définir la politique d'investissement de SYNATOM après avis de la CPN conformément à la loi du 11 avril 2003. En s'appuyant sur une politique de contrôle des risques rigoureuse, le Comité d'investissement supervise les décisions d'investissement dont le pilotage est confié à une équipe dirigée par un Directeur des Investissements.

Au cours de l'exercice 2021, SYNATOM a vu augmenter de près de 1,3 milliard d'euros ses investissements dans des actifs financiers dédiés à la couverture des dépenses futures de gestion des matières fissiles irradiées. La partie des provisions ne faisant pas l'objet de prêts aux exploitants nucléaires est placée par SYNATOM soit dans des prêts à des personnes morales répondant aux critères de "qualité de crédit" imposés par la loi, soit placés dans des actifs extérieurs aux exploitants nucléaires.

La valeur des actifs financiers dédiés à la couverture des provisions nucléaires s'élève au 31 décembre 2021 à 5 501 millions d'euros et leur rendement s'établit à 7,63% sur l'exercice. Les actions sont le principal moteur de la performance, les marchés boursiers mondiaux bénéficiant des bonnes perspectives économiques et des résultats des entreprises étant supérieurs aux attentes.

6. la sensibilité de la valeur d'International Power aux fluctuations des taux de change : " Cette valorisation restera sensible notamment aux risques de change avec -520 millions d'euros pour 10% d'augmentation de valeur du dollar et -420 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL

7. ELECTRABEL, allant au-delà de ses obligations légales, a pris l'engagement de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions pour la gestion du combustible usé d'ici 2025, selon l'échéancier suivant :

2022	2023	2024	2025	Total
894	889	931	1.071	
3.785				

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2021

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA
du 26 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL' ou la 'Société') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat de l'exercice.

ELECTRABEL affiche un bénéfice de 1 915 millions d'euros en 2021, qui reflète la bonne performance de nos activités opérationnelles dans le résultat d'exploitation, et le regain de valeur de certaines de nos activités internationales qui a conduit à la reprise de dépréciations de titres de filiales.

Le résultat d'exploitation s'élève à 759 millions d'euros et progresse de 903 millions d'euros par rapport à 2020. Le résultat d'exploitation récurrent, 936 millions d'euros en 2021 contre 73 millions d'euros en 2020, est tiré par la disponibilité des unités nucléaires et le prix de vente d'électricité plus élevé capté par les actifs de production, malgré l'érosion constatée des marges sur les volumes commercialisés de gaz et d'électricité.

La disponibilité du parc nucléaire atteint 92% en 2021, une performance inégalée depuis l'année 2000, et en nette amélioration par rapport à l'année 2020 (63%) où de nombreux arrêts avaient été planifiés en parallèle.

Le résultat non-récurrent s'élève à -178 millions d'euros, en raison principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -201 millions d'euros cette année.

Le résultat financier s'établit à 1 218 millions d'euros, en augmentation de 3 044 millions d'euros par rapport à 2020. Si le résultat financier récurrent est en baisse, ELECTRABEL ayant moins perçu de dividendes de ses filiales cette année, les éléments non-récurrents contribuent favorablement au résultat financier à hauteur de +1 761 millions d'euros en 2021, suite à la reprise partielle de dépréciation des titres d'International Power Ltd et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV.

1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2021	2020
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	12 542	10 920
Nombre de collaborateurs	4590	4788
Nombre de clients	2,76 millions	2,67 millions
Capacité de production	10 242 MW	10 102 MW
Capacité de production verte	714 MW	637 MW
Capacité de production sans émissions de CO ₂	66%	66%
Part de marché électricité	44%	44%
Part de marché gaz naturel	42%	41%

2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
Chiffre d'affaires	12 542	10 920	1 622
Production immobilisée	94	181	(87)
Autres produits d'exploitation et variation des en-cours	332	283	49
Coût des ventes et des prestations	(12 031)	(11 310)	(721)
Résultat d'exploitation récurrent	937	73	864
Résultat d'exploitation non récurrent	(178)	(217)	39
Résultat d'exploitation	759	(144)	903
Résultat financier récurrent	(543)	598	(1 142)
Résultat financier non récurrent	1 761	(2 424)	4 186
Résultat financier	1 218	(1 826)	3 044
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	1 977	(1 970)	3 947
Impôts sur le résultat	(61)	(23)	(39)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1 915	(1 993)	3 908

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 12 542 millions d'euros, en progression de 1 622 millions d'euros par rapport à 2020. Cette hausse est la résultante à la fois d'une augmentation des volumes d'électricité et de gaz vendus aux clients résidentiels et industriels, et de celle des prix de vente.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 759 millions d'euros et croît de 903 millions d'euros, tiré par les activités nucléaires, dans un contexte de tensions sur les marchés et de prix élevés qui fragilisent les activités de commercialisation. Il comprend également des

charges non-récurrentes en lien avec la révision triennale des provisions nucléaires de 2019.

Le résultat récurrent progresse de 864 millions d'euros par rapport à 2020. La bonne disponibilité du parc nucléaire (+497 millions d'euros), la hausse du prix de l'électricité vendue par l'ensemble du parc de production (+767 millions d'euros), la performance opérationnelle réalisée dans le cadre du programme « Lean » (+71 millions d'euros), et les conséquences de la reprise économique sur les volumes de gaz et d'électricité commercialisés (+42 millions d'euros) ont contribué à l'amélioration du résultat récurrent. Ces éléments sont partiellement compensés par l'augmentation des taxes corrélées au volume de production nucléaire et à la hausse des prix de l'électricité (-118 millions d'euros), par les coûts d'équilibrage et d'ajustement liés aux volumes des activités de commercialisation et de négoce (-131 millions d'euros), par l'extension du tarif social de l'énergie (-17 millions d'euros), par la dépréciation des stocks de pièces détachées (-95 millions d'euros), par les conditions climatiques défavorables ayant réduit les volumes de renouvelable commercialisés (-10 millions d'euros), et par la comptabilisation de provisions pour un total de -103 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation non-récurrent s'élève à -178 millions d'euros, provenant principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -201 millions d'euros cette année. Celle-ci correspond essentiellement à la baisse en 2021 du taux d'actualisation de la provision pour démantèlement de 2,7% à 2,5% décidée lors de la dernière révision triennale des provisions fin 2019.

Le **résultat financier** s'établit à 1 218 millions d'euros, dont -543 millions d'euros de résultat récurrent lié essentiellement au paiement des charges financières des provisions nucléaires versées à SYNATOM et à un résultat non récurrent fortement positif. Le total est en amélioration de 3 044 millions d'euros par rapport à 2020 du fait de la diminution des dividendes perçus par ELECTRABEL de ses filiales plus que compensée par la reprise partielle des dépréciations comptabilisées les exercices précédents sur les titres d'International Power Ltd (+1 474 millions d'euros) et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV (281 millions d'euros).

Une charge d'impôt sur les sociétés de -61 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'impôt dû sur le résultat taxable d'ELECTRABEL.

2.2. Bilan abrégé

Actif

<i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
Actifs immobilisés	38 164	36 606	1 559
Immobilisations incorporelles	812	753	58
Immobilisations corporelles	1 281	1 439	(158)
Immobilisations financières	36 072	34 414	1 658
Actifs circulants	9 445	5 313	4 132
Créances à plus d'un an	124	123	
Stocks et commandes en cours d'exécution	238	289	(51)
Créances à un an au plus	6 909	3 097	3 811
Valeurs disponibles	10	10	
Comptes de régularisation	2 165	1 794	371
Total de l'actif	47 610	41 919	5 690

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 812 millions d'euros, en hausse de 58 millions d'euros par rapport à 2020, la valeur du stock de certificats CO₂ ayant notamment suivi la hausse des prix de marché (+47 millions d'euros). L'évolution des autres actifs incorporels est stable, l'augmentation nette des coûts d'acquisition de clientèle ou des investissements dans les systèmes d'information étant compensée par la charge d'amortissements de l'année.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de -158 millions d'euros. Les investissements de l'année, qui s'élèvent à 126 millions d'euros, sont principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire dans lequel ELECTRABEL a investi 69 millions d'euros en 2021, aux travaux d'extension de la centrale de pompage-turbinage de Coe, au développement éolien ou à la maintenance du parc d'actifs de production thermique. Ces investissements sont plus que compensés par les amortissements courants d'exploitation qui s'élèvent à -278 millions d'euros.

Les **immobilisations financières** s'apprécient de 1 658 millions d'euros par rapport à 2020 suite à la reprise partielle des dépréciations historiques des titres d'International Power Ltd et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV, en partie compensée par le remboursement d'un prêt octroyé à Cofely Services.

Les **créances à court et long terme** augmentent de 3 811 millions d'euros, principalement du fait d'avances octroyées sous forme de prêt à une société liée, des liquidités placées dans le pool de trésorerie, et des créances clients dont la hausse reflète l'évolution des prix de marché observée en fin d'année.

L'évolution des **comptes de régularisation** (+371 millions d'euros) est principalement due aux montants de gaz et d'électricité en compteur (402 millions d'euros), ainsi qu'aux primes d'option et à la variation des prorata d'intérêts à recevoir sur les créances financières.

Passif

<i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
Capitaux propres	17 546	15 631	1 915
Provisions et impôts différés	1 549	1 475	74
Dettes	28 515	24 813	3 701
Dettes à plus d'un an	14 863	19 580	(4 717)
Dettes à un an au plus	12 982	4 588	8 393
Comptes de régularisation	670	645	25
Total du passif	47 610	41 919	5 691

La variation de +1 915 millions d'euros des **capitaux propres** correspond au résultat de l'exercice.

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 1 549 millions d'euros au 31 décembre 2021, en augmentation de 74 millions d'euros par rapport à 2020. Cette variation provient notamment des provisions comptabilisées sur les contrats de location des bâtiments (31 millions d'euros), d'un complément de provision pour le chantier d'évacuation du terril du Hénâ (23 millions d'euros), de la remise en état des sites de Vilvorde et des Awirs (10 millions d'euros), de la désactualisation des provisions relatives à la mise à l'arrêt définitif des capacités françaises sur lesquelles ELECTRABEL possède des droits de tirage (31 millions d'euros), et de l'utilisation nette des provisions pour restructuration (-13 millions d'euros).

Les **dettes** s'élèvent à 28,5 milliards d'euros et s'accroissent de 3,7 milliards d'euros par rapport à 2020, en raison de la hausse des prix de marché qui se répercute sur les dettes courantes des activités de négoce et de commercialisation (1,9 milliards d'euros), ainsi que sur les collatéraux reçus des dérivés de commodités (2,4 milliards d'euros). Cet endettement plus important est en partie compensé par la diminution des dettes à plus d'un an envers SYNATOM (-0,7 milliards d'euros), conformément à l'engagement d'ELECTRABEL de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions aval d'ici 2025.

Le montant de la dette envers SYNATOM s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, 4,7 milliards liés au démantèlement des centrales et 3,8 milliards au traitement et entreposage du combustible radioactif (aval du cycle).

3. Évolution des activités opérationnelles d'ELECTRABEL et événements marquants

3.1 Le parc de production à la loupe

3.1.1. Parc nucléaire

Avec une production des actifs belges à 100% de 47,9 TWh, la disponibilité du parc de production nucléaire s'établit à 92% à fin décembre 2021. Il s'agit d'une disponibilité record, inégalée depuis l'année 2000, et bien supérieure à la disponibilité de 63% observée en 2020 suite à de nombreux arrêts planifiés en parallèle.

Certaines unités ont néanmoins dû être arrêtées en 2021. Ainsi, la centrale de Tihange 2, en révision depuis le 12 novembre 2020, n'a été remise en service que le 22 janvier 2021 avec 28 jours de retard sur le planning initial, suite à une combinaison d'aléas techniques et de contraintes opérationnelles. En avril elle fut de nouveau arrêtée après qu'un défaut dans le circuit secondaire d'injection d'eau ait été détecté. Elle a été remise en service à la fin du mois de mai et devrait désormais produire à pleine puissance jusqu'au terme de son cycle combustible en juin 2022.

Doel 1 et Doel 2 ont chacune fait l'objet de deux arrêts planifiés au printemps afin de procéder à des travaux de maintenance, d'inspection de conduites dans le circuit primaire de refroidissement, et de recharge du combustible.

Enfin, les unités de Doel 3 et Doel 4 ont également été arrêtées respectivement entre le 27 août et le 25 septembre et entre le 22 octobre et le 2 décembre pour des travaux de maintenance et de recharge de combustible nucléaire. Doel 4 a été reconnectée au réseau et a atteint sa puissance maximale avec quelques jours de retard sur le planning initial.

3.1.2. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire reste la priorité absolue d'ELECTRABEL. Son Conseil d'administration a décidé en 2016 la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire chargé d'examiner, préalablement aux réunions du Conseil d'administration, les questions relatives à la sûreté nucléaire. Ces sujets sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour information, délibération et/ou décision.

En 2021, le Comité s'est à nouveau réuni en présence d'experts internes et externes pour aborder ou approfondir notamment les sujets suivants :

- la gestion de la sûreté au quotidien, y compris la revue des indicateurs clés, les exigences en matière de formation, de rétention du personnel qualifié, l'échange de bonnes pratiques ou les impacts de la crise sanitaire sur les activités opérationnelles;
- les sujets d'actualité portant sur les unités et la sûreté des projets d'ingénierie (les LTO Doel 1-2 et Tihange 1, ou la construction des espaces d'entreposage pour combustible usé...), les travaux de maintenance, le suivi des plans d'actions, les relations avec les parties prenantes et les pistes d'amélioration ;
- l'environnement réglementaire et l'état des projets de démantèlement.

Des réflexions sont entamées pour faire évoluer la gouvernance de ce Comité en cohérence avec l'évolution des activités visées.

3.1.3. Centrales classiques

En novembre 2021, les deux projets introduits par ELECTRABEL aux enchères CRM (*Capacity Remuneration Mechanism*) en vue de la conclusion de contrats de capacité de 15 ans avec Elia ont été retenus. Il s'agit des projets de centrales « Turbine Gaz-Vapeur » de Vilvorde et des Awirs, toutes deux d'une capacité nominale de 875 MW.

Ces unités, dont le rendement énergétique atteindra 63%, participeront moyennant l'obtention des permis nécessaires à l'approvisionnement de la Belgique en électricité dès 2025. Elles alimenteront les ménages et les entreprises belges en électricité locale et pilotable. Les centrales de Vilvorde et des Awirs s'inscrivent dans la transition vers une production décarbonée puisqu'elles seront capables de valoriser des gaz verts, et seront à long terme « zero émission ».

Par ailleurs, lors de ces mêmes enchères, 1370 MW de capacités existantes d'ELECTRABEL ont été sélectionnées pour un contrat de capacité d'un an à livraison 2025.

Sous réserve de l'analyse du recours introduit auprès du Conseil d'Etat contre le permis délivré pour le projet aux Awirs, ELECTRABEL lancera les travaux de préparation du chantier afin qu'il soit finalisé dans le délai imparti, soit le 1er novembre 2025 au plus tard. Pour la centrale de Vilvorde, ELECTRABEL a introduit une nouvelle demande de permis environnemental le 7 janvier 2022 suite à la décision négative de la ministre compétente de la Région Flamande le 29 octobre 2021.

En 2021, ELECTRABEL a également décidé d'investir pour accroître la capacité de production de Coo. Cette station de pompage-turbinage permet d'absorber l'excès d'énergie, notamment renouvelable, pour la restituer sur demande, et fournit des services au réseau électrique afin d'en assurer la stabilité. Grâce à l'augmentation de la capacité installée (+79 MW) et à l'énergie stockée dans les bassins (+450 MWh), Coo bénéficiera d'une exemption de 80% des coûts de réseau pendant une période de cinq ans, comme cela est prévu dans les tarifs d'Elia.

3.1.4. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables

Les efforts de développement de nouvelles capacités renouvelables se sont poursuivis en 2021. La capacité éolienne terrestre d'ELECTRABEL effectivement en opération s'élevait fin 2021 à 469 MW. Cette année, cinq parcs éoliens (ICO, Hoogstraten repowering, Lommel, Turnhout et Rodenhuize repowering) d'une puissance totale de 85 MW ont été mis en service. Par ailleurs, les parcs éoliens de Dhuy, Hoogstraten Merenweg, Retie, Seneffe, Lummen, Wondelgem repowering, Temse et Gent Moervaart (62 MW au total) étaient en construction en fin d'année.

Sun4Business, la filiale d'ELECTRABEL qui propose des panneaux solaires aux entreprises, via un système de tiers investisseurs, ambitionne d'occuper une place importante en matière de développement, financement, construction et exploitation de parcs solaires photovoltaïques installés chez des clients industriels ou actifs dans le tertiaire. 74 MW au total ont été contractés depuis 2017 (155 sites), dont la plus grande partie (61 MW) a été mise en service. A fin 2030, ELECTRABEL vise une capacité de plus de 250 MW, soit une surface de plus de 250 hectares répartie chez un grand nombre de clients et sur ses sites de production. En 2021, Sun4Business a poursuivi son développement et des installations ont été placées auprès de clients industriels de renom.

3.2. Activités de commercialisation

L'activité économique belge a progressé en 2021 après le ralentissement important de 2020 dû à la pandémie. Toutefois, l'impact résiduel sur la consommation globale belge (basé sur une analyse de la charge Elia) pour 2021 est estimé à -6% par rapport à 2019.

L'année 2021 a également été marquée par une hausse spectaculaire des prix de l'énergie. Cette hausse des prix sur les marchés s'est fortement accélérée à partir de mars 2021 pour atteindre un niveau qui dépasse largement le niveau historique le plus élevé atteint en 2007-2008, soit avant la crise financière.

Compte tenu de cette hausse de prix sans précédent, les fournisseurs d'énergie ont adapté leurs offres, leurs actions et la communication envers leurs clients afin de réduire au maximum l'effet de surprise sur leur décompte annuel. La concurrence est donc restée intense. Dans ce contexte 2021 difficile, ELECTRABEL a conservé un *churn* positif, grâce à l'acquisition de près de 580.000 nouveaux points de fourniture au travers des différents canaux de vente de la Société.

Malgré ces conditions de marché défavorables, ELECTRABEL est parvenue à stabiliser la satisfaction des clients à un niveau élevé (entre 75% et 80% de clients satisfaits ou très satisfaits), tout en faisant progresser la loyauté. La qualité de service ELECTRABEL est soulignée également par une note de 5 étoiles décernée par la VREG.

En 2021, ELECTRABEL a renforcé sa position dans la transition énergétique et a développé de nouvelles offres comme l'installation de batteries pour les clients équipés de panneaux solaires. Les produits et services du segment B2C ont continué leur croissance, pour atteindre un total de 220.000 contrats (boxx, maintenance, assistance) et 4.800 ventes d'installations PV et de chaudières. Une application pour téléphone mobile destinée aux clients flamands équipés de compteurs digitaux a été lancée afin de les assister dans la maîtrise quotidienne de leur énergie. La satisfaction des clients après utilisation de ces produits et services est restée élevée grâce à une grande attention portée à l'expérience client et à des efforts constants pour optimiser le réseau de partenaires.

En B2B, malgré une reprise globale des activités, certains secteurs n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'activité d'avant la crise Covid, principalement dans les secteurs des services. Les prix records du gaz et de l'électricité ont rendu les activités commerciales sur le marché B2B difficiles. La forte volatilité des marchés a rendu les clients plus prudents et les volumes disponibles ont été l'objet d'une concurrence toujours plus forte, y compris chez nos clients fidèles et en dépit des risques accrus pour tous les fournisseurs.

3.3. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée

Projet unique en son genre en Europe, le chantier d'évacuation des 2,3 millions de tonnes de cendres volantes du **terril du Hénâ**, est en cours depuis fin 2016 et se poursuivra dans les années à venir. ELECTRABEL s'attèle à remettre le site dans son état d'origine afin d'y développer une nouvelle zone de biodiversité, avec une garantie de sécurité totale à long terme. A fin 2021, plus de 880.000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées pour être réutilisées chez des cimentiers.

Active en Belgique depuis 2013, la **Fondation ENGIE** encourage l'inclusion de l'enfance et de la jeunesse par le biais du sport, de l'éducation et de la culture. A ce jour, ce sont plus de 74 projets et plus de 85.000 enfants qui ont été soutenus directement dans l'une des trois Régions du pays. A l'issue des deux appels à projets lancés en 2021, la Fondation a décidé de soutenir 13 nouvelles associations et de prolonger son soutien à 7 associations.

Pour les projets issus de l'appel à projets d'automne, la Fondation a souhaité être au plus proche des victimes des inondations de cet été. L'accent a donc été mis sur les zones les plus touchées par celles-ci tout en restant actif dans les trois Régions du pays.

Avec la mise en place du télétravail et la diminution des contacts entre collègues qui en découle, la pandémie constitue un défi pour bon nombre d'organisations et leur personnel. Beaucoup de personnes sont touchées mentalement et physiquement par cette situation. ELECTRABEL a décidé en 2020 de répondre de manière originale à celle-ci avec le **Summer Challenge**. Celui-ci a consisté à parcourir à pied, en course à pied, à vélo ou tout autre moyen sportif, une distance de 1.000.000 de km. Suite au succès de ce challenge, ELECTRABEL a décidé de réitérer l'exploit en 2021 et d'aller un pas plus loin en doublant la mise avec un défi placé à 2.000.000 de km et l'engagement de planter en Belgique 4000 arbres ou plants de haie en cas de réalisation du défi. Celui-ci a été relevé avec succès. Les plantations ont été réalisées dans le courant du quatrième trimestre 2021 à Ninove et à Visé.

Pour la 11ème année consécutive, ENGIE a lancé son **programme Power2Act** qui permet aux collaborateurs solidaires de l'entreprise de demander un soutien financier pour une association qui leur tient à cœur et dans laquelle ils s'investissent comme bénévoles. En 2021, 26 projets locaux ont été retenus et bénéficieront d'une aide pour réaliser leur projet solidaire en 2022.

Enfin, à la fin de l'année, les collaborateurs d'ENGIE en Belgique se sont mobilisés pour l'Opération Shoebox. Au total, 700 boîtes à chaussures remplies de petites attentions ont été offertes aux plus démunis pour la Noël.

4. Litiges et concurrence

4.1. Prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires de Doel 1 et Doel 2

La décision de prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires Doel 1 et 2 à 50 ans, prise par le gouvernement belge et confirmée par le vote du Parlement en juin 2015, a été approuvée par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) dans le cadre de la 4^e révision décennale, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui a pris fin en 2020.

Des recours en justice ont été introduits par des organisations environnementales contre l'Etat belge auprès de la Cour constitutionnelle quant à l'absence d'analyse d'impact environnemental et de consultation du public dans le cadre de l'adoption de la loi votée en juin 2015. La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt le 5 mars 2020, par lequel elle annule la loi de juin 2015, en ce qu'elle a été adoptée sans procéder aux évaluations environnementales préalables requises, suivant ainsi l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne le 29 juillet 2019. La Cour accepte cependant que les effets de la loi soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2022 afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays. Les unités de Doel 1 et Doel 2 peuvent donc continuer à être exploitées le temps de la régularisation. Il appartient à l'État belge de procéder à la régularisation de la situation dans ce délai.

L'invalidation de la décision de prolongation de la durée d'exploitation des unités nucléaires Doel 1 et 2 pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les revenus d'ELECTRABEL et sur la valeur des actifs nucléaires concernés.

ELECTRABEL collabore avec l'Etat belge dans le cadre du processus de régularisation.

L'Etat belge a confirmé le calendrier prévu pour le processus de régularisation dans le délai imparti par la Cour constitutionnelle belge et a soumis l'analyse d'impact environnemental à une consultation publique et internationale.

Un recours en annulation introduit sur les mêmes bases par des organisations environnementales contre l'Etat belge à l'encontre des arrêtés royaux et décisions de l'AFCN de 2015 autorisant les travaux de prolongation de Doel 1 et Doel 2 est par ailleurs toujours pendant devant le Conseil d'Etat belge.

4.2. Prix de transfert du gaz

L'Inspection spéciale des impôts belge a adressé deux avis de rectification du résultat fiscal des exercices 2012 et 2013 pour un montant global de 706 millions d'euros considérant que le prix appliqué à la fourniture de gaz par ENGIE (alors GDF SUEZ) à ELECTRABEL était excessif. ENGIE et ELECTRABEL contestent cette rectification qui impacterait l'impôt payé en France. La Belgique et la France ont initié une procédure amiable afin de régler ce différend.

5. Evénements importants survenus après la date de clôture

L'évolution de la situation internationale liée à la guerre en Ukraine reste incertaine à ce stade et fait l'objet d'un suivi par ELECTRABEL qui est attentif à toutes les conséquences potentielles de la crise notamment sur l'activité et les résultats (marchés et prix des matières premières, approvisionnement, valeur de certains investissements).

Dans ce contexte, ELECTRABEL a pris connaissance de la décision du gouvernement belge de faire évoluer sa politique énergétique en prolongeant le nucléaire (Doel 4 – Tihange 3) jusqu'en 2035. Cette décision impose des contraintes et des défis majeurs de nature opérationnelle, financière et de disponibilité des ressources. ELECTRABEL s'est engagé à discuter avec le gouvernement sur les conditions et la faisabilité d'une telle prolongation.

6. Activités de recherche et développement

ELECTRABEL et les universités belges collaborent depuis de nombreuses années et mènent en commun des projets de recherche notamment dans le cadre de mémoires de fin d'études, de thèses de doctorat, de projets financés par des fonds tiers.

Dans le cadre de ces projets universitaires en Belgique, ELECTRABEL a souhaité développer quatre axes autour de la transition zéro carbone :

- Le partenariat et le soutien à la recherche universitaire,
- La disponibilité de ses cadres et de ses experts pour contribuer à l'enseignement ou à la formation universitaire ainsi qu'à l'échange de connaissances et d'expériences,
- Le suivi de stages en entreprise des étudiants ou de toute initiative de nature à faciliter la mise à l'emploi de jeunes diplômés,
- Les méthodes permettant de rendre un campus durable, connecté ou innovant et leur potentielle mise en œuvre sur les sites des universités.

C'est dans cette optique que des accords-cadres avec les universités ont été élaborés permettant de fixer les principes et modalités générales de collaboration qui seront, au fil du temps, prolongés et complétés par des contrats spécifiques détaillant les collaborations autour de projets et axes susmentionnés.

Le premier accord-cadre a été signé en septembre 2020 avec l'Université de Mons. En 2021 ELECTRABEL a signé deux nouveaux accords cadre avec l'Université de Liège et l'Université Libre de Bruxelles. De plus un accord de partenariat spécifique a été signé avec Vlerick Business School portant sur des recherches en intelligence artificielle sur les données des centres d'appel afin d'améliorer la satisfaction des clients.

Outre ces collaborations académiques, ELECTRABEL porte l'innovation au cœur de ses activités et développe des produits et services qui accompagnent le client dans la transition énergétique.

ELECTRABEL poursuit son exploration des solutions d'optimisation des flux d'électricité afin de réduire la facture du client résidentiel et contribuer à l'équilibrage du réseau électrique, notamment en maximisant l'autoconsommation. L'application pour téléphones mobiles déployée en Flandre pour les compteurs digitaux est un premier outil qui sera étendu aux autres régions dès que ces compteurs y seront installés. A terme un « HEMS » (*Home Energy Management System*) devrait pouvoir, avec l'autorisation du client, optimiser automatiquement tous les flux d'électricité dans la maison. En parallèle de l'exploration de cette solution globale, une première offre a été développée pour permettre au client de faire ses premiers pas : en collaboration avec Jedlix, ELECTRABEL propose aux propriétaires d'une voiture électrique Tesla, BMW, Audi ou Jaguar la possibilité d'optimiser automatiquement la recharge de leur véhicule, en tenant compte des prix de l'électricité sur le marché. En rechargeant leur voiture via l'application mobile Jedlix, les clients contribuent à l'équilibrage du marché de l'électricité et perçoivent pour cela une compensation financière.

Par ailleurs, ELECTRABEL est attentive au développement des « communautés énergétiques » qui permettront d'accroître la participation du consommateur à la transition énergétique. Positionnée à l'intersection du métier de fournisseur et de celui d'installateur de capacités renouvelables, ELECTRABEL suit de près l'évolution du marché et les réglementations dans ce domaine. Un partenariat avec WESMART et plusieurs projets pilotes nous permettent déjà de mesurer la valeur créée par ces modèles et l'intérêt qu'ils revêtent pour les clients résidentiels et B2B, ainsi que de développer et tester les outils nécessaires à leur mise en œuvre et à leur déploiement.

La mobilité électrique et le chauffage durable sont deux autres domaines qui ont mobilisé les efforts de recherche en 2021. En partenariat avec Laborelec, ELECTRABEL a dessiné les contours de futures offres commerciales, dont certaines sont en préparation pour 2022.

7. Indications relatives aux succursales de la Société

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

8. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière d'organisation des marchés de l'énergie et des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional, fédéral ou encore européen.

8.1 Risque de situation économique dégradée en cas de prolongation de la crise sanitaire

Le risque lié à une situation économique dégradée en cas de prolongation de la crise de la Covid n'apparaît plus parmi les risques majeurs d'ELECTRABEL compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire par rapport à 2020.

8.2 Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk*, des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente, et des *stress tests* basés sur des scénarios défavorables prédéfinis. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, sur un comité des risques de marché énergie (CRME), sur le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie, et sur une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière.

8.3 Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP. Par ailleurs, la valeur de certaines participations détenues par ELECTRABEL comporte d'importants risques de change liés aux différentes devises dans lesquelles opèrent les filiales. La diversification de ces risques et l'intention de détention de long terme d'ELECTRABEL justifie une politique de gestion de ce risque limitée aux choix stratégiques de développement géographique et au *hedging* des seuls transferts financiers certains à l'exclusion de couverture des risques de conversion.

8.4 Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

8.5 Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), des actifs (perte de placements financiers), du

manque à gagner en cas de faillite du client ou de coûts supplémentaires en cas de défaillance d'un fournisseur.

Les risques sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du portefeuille et la mise en place d'outils de réduction des risques tels que garanties de tiers, ajustement des modalités de paiement et de recouvrement et, le cas échéant appels de marges.

Au sujet de ces risques, il est précisé qu'avec la norme IFRS 9 appliquée par le groupe ENGIE dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, une méthodologie d'évaluation du risque de contrepartie a été définie à l'échelle du Groupe et mise en œuvre par ELECTRABEL.

8.6 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées

International Power, qui représente 51% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes :

- Activités de production et de vente d'électricité :
 - o à partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Singapour, Brésil, Australie, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, et Maroc ;
 - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Brésil, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Chili, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Indonésie et Maroc ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Royaume-Uni, Australie, Turquie, Argentine et au Mexique.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernent :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR.

Au 31 décembre 2021, l'évaluation de la valeur d'utilité conduit à une reprise de dépréciation de la participation dans International Power à hauteur de 1 474 millions d'euros tel que mentionné précédemment dans ce rapport. Cette valorisation reste sensible notamment aux risques de change avec -520 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -420 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL.

8.7 Risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe

8.7.1. Plan National Energie Climat (PNEC)

Le gouvernement a travaillé à l'élaboration d'un «pacte énergétique» ayant pour objectif de définir les grandes orientations de la politique énergétique future et de développement

durable. Le pacte a été adopté fin mars 2018 et maintient l'objectif d'une sortie du nucléaire en 2025, pour autant qu'un certain nombre de critères soient remplis : la sécurité d'approvisionnement, les objectifs climatiques, des prix compétitifs pour les industriels et la sûreté nucléaire. Basé sur les principes cités dans le pacte, les gouvernements ont mis en avant un Plan National Energie Climat (PNEC) afin d'informer l'Europe des ambitions belges en matières d'énergie et de climat. Une version définitive du Plan National Energie et Climat a été notifiée à la Commission européenne fin 2019. La Commission a souligné le manque d'ambition de la Belgique, et qu'une adaptation du plan était souhaitable. De plus grandes ambitions ont été proposées dans l'accord du nouveau gouvernement en septembre 2020: « Le Gouvernement fédéral [...] s'impose comme objectif une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et prend dans sa sphère de compétences les mesures en ce sens. Le Gouvernement s'engage à adapter sa contribution au Plan National de l'Energie et du Climat (PNEC) dans ce sens par l'intermédiaire d'un plan d'action. » Plus récemment les gouvernements belges ont mis en avant les plans de relance, qui sont en ligne avec les principes formulés dans l'accord du gouvernement et le PNEC. Par exemple, le gouvernement belge ambitionne de porter la capacité *offshore* belge de 2,2 GW à 5,8 GW à l'horizon 2030 grâce au développement d'une seconde zone dénommée 'Princesse Elisabeth' (avec une capacité de 3,15 à 3,5 GW). La première mise aux enchères d'une capacité de l'ordre de 700 MW devrait avoir lieu fin 2023. Le calendrier dépend néanmoins de la réalisation de renforcements du réseau terrestre (Ventilus, Boucle du Hainaut) permettant l'acheminement dans le pays de l'électricité produite en mer.

Suite à l'accord du gouvernement, et la réévaluation du PNEC, ELECTRABEL pourrait être exposée à moyen terme à de nouvelles réglementations qui définiraient, par exemple, le mix énergétique destiné à la production d'électricité à atteindre d'ici 2050 et/ou de nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité et de gaz afin d'atteindre les objectifs. Cet accord pourrait également offrir des opportunités à l'entreprise.

8.7.2. Mécanisme de Rémunération de Capacités (CRM)

Comme mentionné préalablement dans ce rapport, le projet de loi relatif à la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération des capacités (CRM), dont l'objectif est de garantir la sécurité d'approvisionnement notamment via la construction de nouvelles unités de production au gaz naturel, c'est-à-dire une capacité de production suffisante pour permettre la sortie du nucléaire en 2025, a été voté en avril 2019. Après approbation par la Commission européenne, une première enchère de capacité (T-4) a été organisée en octobre 2021 et a permis à ELECTRABEL de remporter deux projets de nouvelle centrales gaz (2x875 MW de capacité nominale, projets de CCGT en Flandre-site de Vilvorde et en Wallonie-site des Awirs), et de contracter une partie de son parc de production thermique existant (1,4 GW). Le refus d'octroi d'un permis régional à Vilvorde a incité le gouvernement fédéral à retarder la décision de fermeture complète du nucléaire à mi-mars 2022, et à prévoir un mécanisme de remplacement de Vilvorde (via une enchère complémentaire) par un projet gaz concurrent non sélectionné mais ayant participé à la première enchère de capacité. Ce n'est que si cette possibilité de remplacement est réalisable que la décision d'arrêt définitif du nucléaire en 2025 sera confirmée. Comme mentionné précédemment, ELECTRABEL a introduit une nouvelle demande de permis environnemental le 7 janvier 2022 pour la centrale de Vilvorde.

8.7.3. Fit for 55

L'année 2021 a été marquée par la publication du paquet législatif européen « Fit for 55 ». L'objectif principal de ce paquet est de réduire les émissions moyennes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 et de mettre l'Europe en cohérence avec l'Accord de

Paris et la neutralité carbone en 2050. Ce paquet comporte de nombreuses propositions ayant un impact pour le secteur de l'énergie (révision du système d'échange de quotas d'émission de l'Union –« EU ETS », mécanisme d'ajustement carbone aux frontières – « CBAM », Révision de la directive sur les énergies renouvelables et de la directive sur la taxation de l'énergie...etc). Ces propositions seront examinées par le Conseil et le Parlement avant d'être adoptées et les Etats membres seront responsables de la mise en œuvre avec des incidences plus ou moins fortes pour la Belgique et ELECTRABEL.

8.8 Risque lié au changement climatique

Sur le court terme, les phénomènes météorologiques (variation de température, inondation, vent, sécheresse, vagues de chaleur) ont un impact sur la production et sur la demande d'énergie, et un effet direct sur les résultats d'ELECTRABEL.

Afin de contenir les effets à plus long-terme, la politique européenne en matière de climat et d'énergie promeut l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la formation à l'échelle européenne d'un prix du carbone. Comme déjà mentionné dans le présent rapport, la nouvelle Commission européenne a proposé une augmentation significative des ambitions de décarbonation dans le contexte du European «Green New Deal», avec une cible de réduction des GES de -55% (contre -40% auparavant) à l'horizon 2030 (par rapport à 1990). Ceci va mécaniquement de pair avec des propositions de hausses des ambitions en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et constitue en principe des accélérateurs de croissance pour ELECTRABEL si elles s'accompagnent bien d'un cadre réglementaire et financier adapté à ces ambitions.

Par ailleurs, le marché européen des droits d'émissions de GES induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Enfin, les problématiques liées aux pollutions des sols font l'objet d'un suivi et font l'objet de provisions dans les comptes lors du démantèlement et de la réhabilitation de sites.

8.9 Risque d'évolution du cadre réglementaire et du montant des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible usé

L'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF). L'ONDRAF propose comme politique nationale, un stockage en couches géologiques profondes et non un entreposage de longue durée pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée.

Les assemblages de combustibles usés sont actuellement entreposés sur les sites de production. Deux scénarios sont aujourd'hui envisagés pour leur gestion, soit le retraitement d'une partie du combustible usé et son évacuation directe en couches géologiques profondes pour le solde, soit l'évacuation en couches géologiques profondes pour l'ensemble du combustible. Il appartient à la société de provisionnement nucléaire, SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL dans laquelle l'Etat a une action spécifique de proposer et quantifier un scénario technique susceptible d'être approuvé par le gouvernement belge.

Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations font partie intégrante des coûts de production d'électricité d'origine nucléaire et sont provisionnés. Les hypothèses et sensibilités concernant l'évaluation de ces montants sont détaillées dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL.

Conformément à la loi, un processus de révision des provisions nucléaires de SYNATOM est engagé tous les trois ans sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante, la Commission des provisions nucléaires (CPN). Celle-ci a remis en décembre 2019 à SYNATOM sa dernière décision en date sur la réévaluation des provisions des centrales nucléaires belges pour le démantèlement et la gestion du combustible usé.

Les provisions feront l'objet d'une nouvelle révision triennale en 2022. Une augmentation des provisions pourrait en résulter du fait par exemple d'une nouvelle baisse des taux d'actualisation ou d'une estimation plus élevée des coûts de démantèlement et de gestion des déchets par l'ONDRAF.

Un projet de réforme de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales a été initié par le gouvernement belge. La Ministre de l'énergie a présenté en décembre 2021 les grandes lignes de la réforme envisagée du cadre légal des provisions nucléaires. La réforme n'a pas d'impact direct sur le montant provisionné mais prévoit notamment le financement complet des provisions nucléaires d'ici 2030, les modalités d'encadrement des investissements de ces provisions en actifs financiers dédiés et un renforcement du contrôle de la CPN sur certaines décisions relatives au capital d'ELECTRABEL et de SYNATOM. La nouvelle loi sur les provisions nucléaires pourrait être votée d'ici la mi-2022.

ELECTRABEL collabore avec la CPN dans le cadre de l'exercice de révision des provisions nucléaires. L'entreprise fournit également au gouvernement belge les éléments démontrant qu'elle est en mesure de faire face aux dépenses liées au démantèlement des centrales et la gestion du combustible usé. Enfin, ELECTRABEL contribue directement aux groupes de travail avec l'ONDRAF sur les aspects techniques, légaux et financiers des solutions de gestion et de stockage des déchets radioactifs.

8.10 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

ELECTRABEL a établi des principes de gouvernance pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales nucléaires sur la base de son expérience d'exploitant et de prestataire de services. Il agit également sur le recrutement, la formation et la fidélisation de ses collaborateurs, à la fois pour le parc en exploitation, les entités de services au nucléaire et le développement de nouveaux services.

8.10.1 Sûreté et sécurité nucléaire

Bien que, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, les sites de Doel et Tihange n'aient jamais connu d'incident majeur de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile d'ELECTRABEL, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

ELECTRABEL a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne et industriel sur la sûreté nucléaire et la sécurité des installations conforme aux standards extrêmement élevés propres au secteur de l'énergie nucléaire et qui s'exerce à plusieurs niveaux :

- le Rapport de Sûreté fixe les structures de contrôle de la conception, des procédures d'exploitation et définit les ressources humaines dédiées ;
- les principes de sûreté sont intégrés dans la gestion opérationnelle des centrales ;
- le respect des principes fait l'objet d'une supervision managériale à plusieurs niveaux ;
- le respect des principes fait l'objet de contrôles indépendants des organisations opérationnelles ;

- il peut s'appuyer sur des points de contrôles nombreux, documentés et quantifiés, ainsi que sur des audits.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire dispose d'une qualification adéquate et est sensibilisée à sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la sûreté nucléaire, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sûreté, de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'AFCN assistée par Bel-V, sa filiale d'appui technique, ainsi qu'à des contrôles indépendants réalisés par le département de sûreté nucléaire d'ELECTRABEL, qui dépend directement de son Administrateur Délégué, indépendamment de la ligne hiérarchique qui gère les sites d'exploitation nucléaire. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 45001, ISO 14001 et EMAS.

ELECTRABEL prend en compte les retours d'expérience et les « *peer reviews* » externes pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des installations (catastrophes naturelles plus sévères, risques de cyber-attaques, sabotage). De plus, le risque d'acte terroriste est traité avec les autorités compétentes de l'État belge.

Aussi bien le département sûreté nucléaire en interne, que l'AFCN et les *peer reviews* du World Association of Nuclear Operators (WANO) identifient un progrès au niveau de la culture de sûreté au sein d'ELECTRABEL, le contexte de sortie progressive du nucléaire nécessitant par ailleurs une vigilance particulière.

8.10.2 Responsabilité civile

ELECTRABEL, en sa qualité d'exploitant d'unités nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles (dont les protocoles d'amendement de 2004 sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022), visant l'indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires, ainsi que par la loi belge du 22 juillet 1985 (modifiée par les lois du 29 juin 2014 et du 7 décembre 2016) et par l'arrêté royal du 10 décembre 2020.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation serait à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans, qui a été portée à 30 ans pour les dommages corporels à compter du 1^{er} janvier 2022. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les États signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL au 1^{er} janvier 2022 auprès du marché de l'assurance, est conforme aux conventions de Paris et Bruxelles révisées et à la loi nationale belge précitée qui oblige l'exploitant à fournir une garantie financière ou à souscrire une assurance de responsabilité civile à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

8.10.3 Risque d'indisponibilité

Le risque d'indisponibilité d'une ou de plusieurs unités nucléaires pour des raisons techniques, de sécurité ou de sûreté est l'un des risques majeurs d'ELECTRABEL avec un impact sur l'atteinte des objectifs de performance. La performance industrielle et la sûreté des installations nucléaires d'ELECTRABEL est en amélioration sur la période 2020-2021 et les principaux indicateurs sont en bonne progression.

Les raisons d'indisponibilité peuvent être de plusieurs natures :

- Des incidents techniques liés au vieillissement des installations et à l'usure de certains équipements. Le parc fait l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer la meilleure disponibilité possible tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.
- Un nombre insuffisant d'opérateurs qualifiés sur site. Afin de couvrir ce risque, ELECTRABEL met en place une politique et des actions spécifiques de maintien des compétences.
- La saturation des stockages temporaires de déchets radioactifs. Plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers dont les premiers sont déjà en cours de fabrication

8.10.4 Traitement et stockage des déchets nucléaires et des assemblages usés

En 2013, suite à la découverte d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par l'ONDRAF, sur les sites de Doel et de Tihange. Après plusieurs campagnes d'essais les accréditations ont été récupérées sauf celles concernant les résines et les concentrats pour lesquelles des solutions transitoires de stockage sur les deux sites de production ont été mises en œuvre, sous contrôle de l'AFCN, dans l'attente d'une solution définitive.

La chaîne de gestion des déchets et des combustibles usés à l'intérieur des sites nucléaires inclut des déplacements par navette et un stockage dans des containers ou des bâtiments adaptés. Une indisponibilité temporaire ou la saturation d'un de ces systèmes pourrait conduire à une interruption temporaire de la production. Aussi, plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Comme mentionné ci-dessus une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers.

Afin d'étendre sa capacité de stockage de combustibles usés, ELECTRABEL construit de nouveaux bâtiments sur les sites de Tihange et Doel. Ces bâtiments permettent d'entreposer temporairement du combustible usé sur le site, poursuivre les activités et préparer le démantèlement. Les projets ont obtenu leur permis d'urbanisme et leur permis d'exploiter en 2020 et 2021. Ceux de Tihange font l'objet d'un recours en annulation non suspensif.

L'ONDRAF n'a pas défini à ce stade les critères définitifs d'acceptations pour les déchets faiblement ou moyennement radioactifs de courte durée de vie (Catégorie A), pouvant créer ultérieurement un besoin de reconditionnement de ceux-ci.

9. Gouvernance

Depuis l'exercice 2019, ENGIE a renforcé son ancrage local en Belgique et la gouvernance d'ELECTRABEL a été revue pour plus d'ouverture.

ENGIE a en effet confirmé que la Belgique constituait l'un des pays clés pour le Groupe qui souhaite en faire un territoire champion de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, les organes d'ELECTRABEL ont notamment désigné, en octobre 2019, deux administrateurs externes : Johnny Thijs, désigné Président du Conseil, et Etienne Denoël, tous deux décidés à renforcer le rôle d'ELECTRABEL dans sa contribution aux enjeux climatiques et énergétiques du pays. La charte de gouvernance d'ELECTRABEL a également été affermie.

Le 1^{er} février 2022, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Judith HARTMANN avec effet au 31 décembre 2021 et a décidé de coopter Pierre-François RIOLACCI pour reprendre son mandat. Le Conseil d'administration a également décidé de nommer Pierre-François RIOLACCI en qualité de membre du Comité d'audit également avec effet immédiat.

Sur les neuf administrateurs, quatre nationalités sont représentées (belge, française, portugaise et canadienne).

10. Proposition de répartition du résultat

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, le résultat net de l'exercice 2021 à affecter s'élève à 1 915 millions d'euros.

Compte-tenu du résultat reporté de l'exercice précédent, le résultat à affecter s'élève à 1 915 307 494,45 euros.

Nous proposons l'affectation suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31-12-21</i>
Résultat net de l'exercice	1 915 307
Résultat à affecter	1 915 307
Résultat de l'exercice à affecter	1 915 307
Résultat reporté de l'exercice précédent après distribution de dividendes	
Affectations	
Dotation aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	1 244 000
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	671 307

Sur la base des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

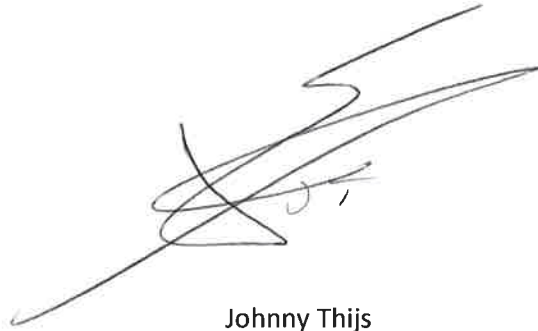
Nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations n'a été prise par le Conseil d'administration durant l'exercice social écoulé.

Bruxelles, le 25 mars 2022

Le Conseil d'administration,



Thierry Saegeman
Administrateur-Délégué



Johnny Thijs
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Deloitte.



Electrabel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2021 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 47 610 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1 915 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 de l'annexe C 6.20 des comptes annuels qui décrit le processus d'évaluation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (collectivement les « provisions nucléaires ») conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions nucléaires.

Ces provisions sont constituées et comptabilisées dans les comptes annuels de la société Synatom SA, filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires, et sont à charge des exploitants nucléaires ou autres propriétaires d'une quote-part de production nucléaire, qui sont tenus de payer à Synatom SA les montants correspondant aux dotations. Synatom SA peut prêter à Electrabel SA un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires, ce qui se traduit par la dette détaillée à l'annexe C 6.20 - 5.

Comme indiqué dans cette annexe, l'évaluation des provisions nucléaires, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom SA, résulte des meilleures estimations de la société. Cette évaluation est sensible aux scénarios industriels retenus, aux estimations de coûts associés et aux hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation et d'actualisation) appliquées.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Electrabel SA | 31 décembre 2021

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Electrabel SA | 31 décembre 2021

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Laurent Boxus

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

326

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4.044	3.315,1	728,9
Temps partiel	1002	640,5	219,7	420,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.544,6	3.485,7	1.058,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.459.406	4.477.310	982.096
Temps partiel	1012	664.360	238.535	425.825
Total	1013	6.123.766	4.715.845	1.407.921
Frais de personnel				
Temps plein	1021	515.221.149	435.238.986	79.982.163
Temps partiel	1022	53.041.358	21.069.104	31.972.254
Total	1023	568.262.507	456.308.090	111.954.417
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.320.839	19.420.952	5.899.887

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.659,3	3.580,1	1.079,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.359.886	4.912.939	1.446.947
Frais de personnel	1023	561.329.649	453.383.533	107.946.116
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	27.292.220	20.970.856	6.321.364

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3.957	633	4.449,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3.937	632	4.428,8
Contrat à durée déterminée	111	20	1	20,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3.250	221	3.420,7
de niveau primaire	1200	19		19
de niveau secondaire	1201	1.109	88	1.176,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.500	107	1.583
de niveau universitaire	1203	622	26	642,4
Femmes	121	707	412	1.028,9
de niveau primaire	1210	2	2	3,2
de niveau secondaire	1211	153	123	247,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	377	250	572,2
de niveau universitaire	1213	175	37	206
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.520	137	1.630,3
Employés	134	2.437	496	2.819,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.014	
Frais pour la société	152	187.229	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	102	1	102,8
210	85	1	85,8
211	17		17
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	276	25	296
310	249	24	268,2
311	27	1	27,8
312			
313			
340	119	9	126
341			
342	11		11
343	146	16	159
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	2.317	5811	786
5802	141.644	5812	34.294
5803	1.933.442	5813	355.330
58031	1.933.442	58131	355.330
58032		58132	
58033		58133	
5821	919	5831	428
5822	1.002	5832	1.044
5823	96.954	5833	83.016
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	